

# SEJOUR AU SKI 2019

## Voyage

Pour le départ : voir jour & heure sur l'ENT.

Dans le car :

- Se mettent à l'avant ceux qui sont malades dans les transports (prévoir un sac).
- Aucune nourriture (ni bonbons, ni boisson) : différents arrêts sont prévus pour boire, manger et aller aux toilettes.
- Prévoir une petite collation et un pique-nique pour le déjeuner.
- Portables autorisés pendant le voyage avec écouteurs mais pas les jeux vidéo (ni dans le car ni au chalet). Les encadrants ne sont pas responsables des pertes et dégradations éventuelles des téléphones (et jeu vidéo si l'élève en emporte un, malgré l'interdiction).

Les portables ne sont pas nécessaires : en cas de besoin, les élèves pourront appeler leurs parents avec le téléphone de M. GOUDJIL qui donnera des nouvelles du séjour régulièrement (arrivée, départ ...)

- Arrivée prévue à Châtel vers 17h pour le goûter.

## Sur place

Règles de vie :

- Les élèves doivent respecter les différents horaires de la journée qui leur seront donnés ( petit déjeuner, départ au ski, en ville ...)
- Heure du coucher : après la veillée, 21h/21h30. Une fois couchés, les élèves ne doivent pas sortir de leur chambre sous peine de sanction. Ils seront affectés dans une autre chambre en cas de problème.

- Aucune nourriture ne sera acceptée dans les chambres.
- Les portables seront ramassés le soir avant le coucher et restitués le matin. L'usage du téléphone n'est pas autorisé pendant les repas.
- La répartition des chambres se fera dans le car.
- Chaque encadrant (Mme BURBAN, Mme HELOIN, M. FOUCHER, M. SELLIER et M. GOUDJIL) sera référent d'un groupe d'élèves.
- Argent de poche : 20 € maximum. L'argent doit être mis sous enveloppe avec le nom de l'élève et la somme qui sera confiée à M. SELLIER. Les encadrants ne seront pas responsables de l'argent qui ne leur aura pas été donné.
- Les élèves pourront acheter la médaille obtenue à l'examen de ski (environ 7 et 10 €, selon la station). Tous auront un carnet ESF avec le niveau de ski validé.

### Le ski

- Les élèves ont tous deux heures de ski le matin et deux heures l'après-midi et seront répartis selon des groupes de niveau (13 élèves maximum).
- Le ski est une activité obligatoire sauf en cas de maladie ou d'accident.
- En cas de maladie l'élève ira consulter un médecin, les frais seront avancés et devront donc être remboursés au retour.
- Il est conseillé de vérifier avec vos assurances les différentes modalités de prise en charge pour vos enfants dans le cadre d'un séjour au ski. N'hésitez pas à prendre une extension si besoin.
- Merci de vérifier si vous avez rendu la feuille concernant les différents régimes alimentaires (halal, sans porc ...) et de nous

signaler tout changement qui ne serait pas précisé sur la fiche.

- En cas de traitement ponctuel à prendre pendant le séjour, ne pas oublier l'ordonnance et de signer une feuille d'autorisation au moment du départ.
- Vérification des taille, poids, pointure + numéros de téléphone.
- PAI

### **Retour**

Nous vous signalerons par SMS le départ de Châtel et l'heure d'arrivée.